

ARRÊTÉ N° 2026-17

DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME IEPEI

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et d'établissements ;

Vu le règlement des études ;

Considérant que le programme d'études intégrées (IEPEI) de sept Instituts d'études politiques (Aix, St Germain en Laye, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg et Toulouse) vise à promouvoir une politique de démocratisation active et la réussite éducative de tous en permettant à des lycéens d'origine modeste de préparer le concours commun des IEP en vue d'intégrer l'un d'entre eux ; que dans ce cadre un ensemble d'actions de formation, d'accompagnement et de regroupement sont menées avec la participation d'enseignants de l'IEP d'Aix-en-Provence ;

ARRÊTE

Article 1 : L'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence sollicite, au titre de l'année scolaire 2026-2027, du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur une subvention annuelle d'un montant de 7 000 euros afin de soutenir le financement des actions mises en œuvre dans le cadre du programme d'études intégrées « IEPEI ».

Article 2 : La Secrétaire Générale de l'établissement et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 11 mai 2026,


Pour la Directrice
et par délégation
La Secrétaire Générale
Gaëlle CHEVALIER

TRANSMIS AU RECTEUR LE : **16/06/2026**

DATE D'AFFICHAGE ET PUBLICATION : **16/06/2026**